



Droit à l'image ,sortie scolaire

Par **yoann38**, le **25/05/2009** à **09:00**

Bonjour,

Nous avons fait la semaine dernière une sortie scolaire (CE1 à CM2) de deux jours.

Lors de cette sortie nous avons pris, parents d'élève et prof, des photos des différentes activités que les enfants ont pratiquées.

Nous aimerions maintenant faire un CD photo souvenir pour vendre lors de la kermesse de l'école pour notre association scolaire.

Ma grande question est très simple, qu'est ce que l'on a le droit de faire et de ne pas faire dans le respect de la vie privé de chacun.

Merci d'avance de votre aide

Cordialement

Yoann